



Le **POULS** du SIIIAL

Des conditions de travail décentes pour des services de qualité



Volume 7, numéro 5, 20 mai 2015

LE CŒUR DE NOTRE COMBAT !

Mot de la présidente Isabelle Dumaine

Un sondage réalisé au début du mois de mai par la firme CROP auprès de 1000 répondants confirme que 86 % des Québécois sont satisfaits du travail effectué par le personnel infirmier. Ce sondage nous indique cependant que 80 % considèrent que la tâche est trop lourde, ce qui a pour conséquence un épuisement professionnel, un manque de temps à accorder aux soins et une diminution de temps consacré aux patients. De plus, près de 80 % des répondants sont favorables à un nombre maximal de patients par intervenant.

Parallèlement, ce même sondage nous indique que seulement un Québécois sur trois (32 %) a confiance en la réforme Barrette. La grande majorité, soit 88 %, est favorable à ce que le gouvernement investisse plus d'argent dans la santé, particulièrement dans le système public.

Voilà qui est rassurant. Depuis plusieurs années, la FSQ-CSQ dénonce les conditions d'exercice des infirmières, inhalothérapeutes et infirmières auxiliaires qu'elle représente. Encore présentement, en plein renouvellement de notre convention collective, le gouvernement fait la sourde oreille devant nos revendications. Au contraire, il tente de nous convaincre du bien-fondé de ses demandes de récupération, tant au niveau salarial que des conditions de travail. Il pousse même l'audace jusqu'à prétendre que sans celles-ci, c'est tout le réseau de la santé qui est en péril !

Est-ce que ce sondage donnera du poids à nos revendications ? C'est le souhait que formule l'équipe de négociation. Forte de l'appui de la population, mais surtout avec le soutien de toutes ses membres, la FSQ poursuivra cette ronde de négociation avec la plus grande vigueur !

En toute solidarité !



Sur le terrain...

Nous avons récemment appris que le centre d'activités de la pédiatrie entend dorénavant transmettre par écrit les avis verbaux faits par la gestionnaire aux membres de son personnel.

L'employeur prétend que ce document ne constitue pas un « avis écrit » au sens de l'article 42 de la convention collective, section traitant des mesures disciplinaires et administratives. Toujours selon l'employeur, cet avis écrit n'est pas déposé dans le dossier personnel de la membre. En conséquence, votre syndicat n'est pas informé et ne peut donc agir pour protéger et défendre vos droits, le cas échéant. Par ailleurs, cela signifie également que vous n'obtiendrez pas ces documents lorsque vous ferez une demande d'accès à votre dossier personnel. Pourtant, ce n'est pas parce qu'ils n'existent pas !

Le SIIIAL, quant à lui, ne partage aucunement la prétention de l'employeur. Selon nous, le titre du document importe peu. Dès qu'il s'agit d'un avis remis sous forme papier, **cela constitue une mesure disciplinaire ou administrative au sens de la convention collective.**

Aussi, le SIIIAL invite ses membres à être vigilantes et à communiquer avec nous **dès que vous recevez** un document papier qui reprend les propos d'un avis verbal que votre gestionnaire aurait pu vous faire.

Vous avez des droits et vous avez le droit de les faire valoir !

Francis Gilbert, conseiller



Primes et réaffectations de la travailleuse enceinte

Nous avons constaté récemment plusieurs problématiques relatives aux réaffectations et au paiement des primes aux infirmières et aux infirmières auxiliaires suite au dépôt de leur certificat de retrait préventif.

La règle est claire : *La charte des droits et libertés de la personne* prévoit, à l'article 10, que l'on ne peut discriminer en fonction de la grossesse. À titre d'exemple, une personne qui, dans le cadre de sa réaffectation, passe d'un quart de travail de nuit à un quart de travail de jour, doit garder sa prime de nuit.

Dans tous les cas liés à votre dossier de maternité, nous vous invitons à contacter votre syndicat si vous avez des questions.

Francis Daignault, conseiller

Les vœux de Claire Montour

Le 5 mai, journée de l'infirmière auxiliaire et le 12 mai, journée de l'infirmière, sont des moments privilégiés pour souligner l'excellent travail que vous exercez avec professionnalisme.

Nous devons, toutes ensemble, réaffirmer et même se battre pour être considérées comme des travailleuses, des professionnelles et non juste des personnes de « vocation ».

À toutes les infirmières auxiliaires et infirmières, prenez le temps pour apprécier et recevoir les témoignages de gratitude. À cet égard, vous avez tout mon respect et ma fierté, membres de la FSQ !

Bonne journée !

Claire Montour, présidente FSQ



L'action syndicale en contexte d'austérité

REFUSONS L'AUSTÉRITÉ

Le gouvernement de Philippe Couillard nous parle de « rigueur budgétaire » nécessaire à l'assainissement des finances publiques, alors qu'il s'agit plutôt d'un changement de cap. Nous entrons dans une période « d'austérité permanente » où l'État tel que nous le connaissons est en profonde transformation.

M. Jean-Noël Grenier, professeur au Département des relations industrielles de l'Université Laval, parle de l'émergence de l'« État allégé ». Cet état allégé a plusieurs dimensions :

- ❖ **On rationalise l'organisation du travail avec des approches de type Lean ou on demande aux travailleuses de FAIRE PLUS AVEC MOINS, donc, PRESSION, PRESSION, PRESSION...**
- ❖ **On réduit le nombre de services offerts et on envisage une tarification des services**
- ❖ **On diminue les effectifs, on demande plus de flexibilité et on augmente la charge de travail**
- ❖ **On apporte des limitations aux salaires et on limite les droits à la négociation collective par des lois spéciales**

L'austérité se répand comme une traînée de poudre dans les pays occidentaux malgré les mises en garde d'économistes qui craignent que cela n'aggrave la situation économique. Les gouvernements compriment les dépenses et refusent de chercher à augmenter les revenus de façon différente pour financer les services publics : par exemple, la taxe sur le capital, une taxe sur les transactions bancaires, la lutte contre l'évasion fiscale.

Face à cela, quelle peut être la réponse syndicale ? Il y a la réponse traditionnelle ou on négocie nos conditions de travail de façon isolée.

Il y a la représentation syndicale avec des alliances ponctuelles en période de négociation (par exemple, le Front commun 2015). Ce qui nous permet un meilleur rapport de force face à l'employeur et permet de limiter les impacts de l'austérité.

Enfin, il existe une forme de représentation « élargie » (exemple, le collectif *Refusons l'austérité*) où on fait des alliances plus permanentes avec d'autres organisations qui partagent nos valeurs, ce qui peut avoir un impact plus grand sur les mesures d'austérité et permet de faire valoir des alternatives.

Michelle Desbiens, administratrice

N'oubliez pas que le SIIIAL possède sa page Facebook !!!

Visitez notre site Internet www.siiial.com, cliquez sur « J'aime » en bas à droite et devenez notre ami. Non seulement vous aurez ainsi accès à une foule de renseignements et d'annonces de toutes sortes concernant votre syndicat, mais vous aurez l'occasion d'échanger et de partager avec vos collègues.

www.facebook.com/siiialofficiel

Des manifestations contre l'austérité



Dans le cadre de la journée internationale des travailleurs et travailleuses, des actions dérangeantes étaient organisées partout à travers le Québec le 1^{er} mai dernier, afin de dénoncer les mesures d'austérité du gouvernement libéral. À Laval, la Coalition lavalloise contre l'austérité composée de 33 organisations lavalloises, dont le SIIIAL fait partie, avait invité les Lavallois-es à participer à une série d'actions dérangeantes. Quelque 500 personnes ont répondu à l'invitation.

En matinée, des actions de visibilité ont été menées simultanément en 8 lieux stratégiques de Laval sur les principaux ponts et viaducs. À l'heure du midi, plusieurs centaines de personnes s'opposant à l'austérité ont pu signifier leur opposition et crier leur colère lors d'un grand rassemblement au 1, Place Laval. À 13 h, le rassemblement s'est transformé en Marche contre l'austérité et a défilé bruyamment pendant plus de deux heures sur le boulevard Saint-Martin. En après-midi, des actions dérangeantes ciblées ont été menées simultanément par différentes organisations aux bureaux des députés provinciaux de Laval. **Seul le SIIIAL a pu rencontrer le député Jean Roussel lors d'un entretien d'environ une heure.** La journée s'est terminée en musique et en humour au Palace avec le groupe engagé Loco Locass et un « gala de lutte à l'austérité », lors d'une soirée festive engagée.

Selon M. Mathieu Leclerc, porte-parole de la Coalition lavalloise contre l'austérité : « *Aujourd'hui, les Lavallois-es ont démontré qu'ici, comme partout au Québec, nous refusons ces mesures régressives qui ne font qu'accroître les inégalités et l'injustice sociales et qui ne profitent qu'aux mieux nantis! Aujourd'hui, les Lavallois-es sont mobilisés comme jamais et sont prêts à le demeurer jusqu'à ce que le gouvernement recule!* »

La Coalition a déjà annoncé que si le gouvernement ne renonce pas à ses mesures austères, elle invitera les Lavallois-es à participer à de nouvelles actions de mobilisation au cours des prochains mois. Nous vous invitons à consulter le site Internet du SIIIAL www.siiial.com et notre page Facebook www.facebook.com/siiialofficiel pour rester branchés !

Le SIIIAL remercie toutes les personnes membres, incluant leurs familles et amis, qui se sont joints à ces manifestations. Ce n'est qu'un début !

Une nouvelle stagiaire parmi nous ! Laissons-la se présenter.

Je me nomme Anne Gassner et je viens de terminer mes études en relations industrielles à l'Université de Montréal. Le 4 mai, j'ai débuté mon stage au SIIIAL, une organisation pour laquelle j'ai eu un grand intérêt dès le début des entrevues. D'ailleurs, lorsque j'ai déposé ma candidature auprès d'employeurs potentiels, mon orientation était exclusivement tournée vers les relations de travail en milieu syndical. Pour être franche, le SIIIAL était mon premier choix de stage et je me trouve donc choyée de l'avoir obtenu.

Je tiens à dire que j'ai le plus grand souci de vous représenter adéquatement et de faire entendre vos voix auprès de l'employeur, en particulier dans le contexte actuel où le gouvernement s'emploie à couper dans les services publics. Durant toute la durée de mon stage, j'essayerai donc d'apporter une contribution positive qui favorisera, dans la mesure de mes capacités, de meilleures conditions de travail pour vous.